



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pylote : une technologie anti covid-19 unique au monde

Question écrite n° 32923

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'innovation de Pylote, entreprise située sur sa circonscription. La technologie élaborée par cette société est unique au monde et 100 % française. Il s'agit d'une protection naturelle antimicrobienne capable de tuer les germes de gastro-entérites, de gripes, d'herpès mais également du coronavirus. Cette innovation basée sur des microsphères minérales peut être intégrée dans la masse ou proposée sous forme de film adhésif baptisé *Coversafe*. Il peut être déployé sur tout type de surface. Depuis le début de la pandémie, les partenariats industriels se sont multipliés et Pylote compte parmi ses clients des entreprises du monde entier. Cependant il est surprenant de constater que très peu d'entre eux se trouvent sur le territoire national. En conséquence, elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement mettra en place afin d'encourager le développement de cette innovation majeure en France.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, depuis le début de la mandature, a mis en place une politique favorable au développement des innovations avec, par exemple, le renforcement des actions financées par le programme des investissements d'avenir via Bpifrance et le maintien du crédit impôt recherche. Cette politique a été accentuée dans le secteur de la santé avec la cinquantaine de mesures du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) 2018, ainsi que la transformation début 2019, du Comité stratégique de la filière des industries et technologies de santé, avec des programmes structurants favorables aux innovations. En réaction à la crise, le Gouvernement a décidé d'accompagner l'industrialisation et la production de tout type de produits en lien avec le secteur de la santé, afin de réduire la dépendance de l'Europe et de la France vis-à-vis des pays tiers. A cet égard, la reconquête de la souveraineté industrielle et sanitaire de la France passe par le développement de nouvelles capacités de fabrication en matière de santé, avec une ambition particulière pour les produits innovants. C'est ainsi que le plan France relance, doté de 35 Mds€ en faveur de l'industrie, a notamment vocation à favoriser la relocalisation en vue de créer des emplois directs et indirects dans les territoires et renforcer la résilience du pays. Près de 800 M€ sont dédiés au secteur de l'industrie dès 2020, dont 150 M€ pour des projets identifiés dans les territoires, incarnés à travers les territoires d'industrie. Dès lors, cette protection naturelle antimicrobienne, innovation notamment développée par l'entreprise Pylote, est susceptible de bénéficier du volet territorial du plan de relance destiné à soutenir l'investissement industriel sur l'ensemble des territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32923

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 octobre 2020](#), page 6981

Réponse publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1155